PROGRAMME DE SOUTIEN À LA PRATIQUE ARTISTIQUE DIVISION CULTURE, BIBLIOTHÈQUE ET PATRIMOINE

1. PRÉAMBULE

Le programme de soutien à la pratique artistique apporte un soutien financier aux jeunes domiciliés à Magog ou dont le ou les parents/tuteurs conservent leur lieu de résidence principale sur le territoire de la Ville de Magog.

Le programme se décline en trois volets :

a. Volet 1 : Bourses d'excellence et de persévérance pour les jeunes de vingt-cinq (25) ans et moins au 1er octobre de l'année en cours ;

b. Volet 2 : Soutien financier pour rendre accessibles les études dans une discipline artistique aux jeunes âgés de vingt et un (21) ans et moins au 1er octobre de l'année en cours, et vivant dans des familles en situation de précarité ou confrontées à une situation qui les rend vulnérables économiquement ;

c. Volet 3 : Remboursement des frais d'inscription à des cours et à des ateliers culturels artistiques des jeunes âgés de vingt et ans (21) ans et moins au 1er octobre de l'année en cours.

Le nombre de subventions accordées dépend de l'enveloppe financière disponible au moment de l'analyse des dossiers.

Conformément au Règlement concernant l'administration de la Ville de Magog, la présente politique est administrée par la Direction culture, sports et vie communautaire.

2. OBJECTIF

Encourager les jeunes Magogois et Magogoises démontrant un réel intérêt pour une discipline artistique à entreprendre ou à poursuivre des études artistiques.

3. DISCIPLINES ARTISTIQUES

- Arts du cirque et de la rue
- Arts médiatiques (arts cinématographiques, arts numériques)
- Arts de la scène (musique, chant, danse, théâtre)
- Arts visuels
- Littérature
- Métiers d'art

4. CRITÈRES GÉNÉRAUX D'ADMISSIBILITÉ

a. Habiter sur le territoire de la Ville de Magog ou parents habitant le territoire de la Ville de Magog ;

b. Les artistes professionnels ne sont pas admis (S-32.01 - Loi sur le statut professionnel des artistes des arts visuels, des métiers d'art et de la littérature et sur leurs contrats avec les diffuseurs).

5. DIRECTIVES GÉNÉRALES

a. Le programme est annuel ;

b. La demande doit être faite sur le formulaire correspondant au volet pour lequel le soutien est demandé et parvenir à la Division culture, bibliothèque et patrimoine aux dates butoirs suivantes :

 i. Volet 1 (Excellence/Persévérance) : 4e mardi du mois de septembre de chaque année ;

 ii. Volet 2 (Familles en situation de précarité) : 1er mardi du mois de septembre de chaque année ;

 iii. Volet 3 (Gratuité inscription) : 1er mardi du mois de décembre de chaque année.

c. Pour les demandes reçues après le 4e mardi de septembre, mais avant le 31 décembre, les bourses de soutien aux familles en situation de précarité sont accordées jusqu'à l'épuisement de l'enveloppe budgétaire selon l'ordre de réception des demandes ;

d. Une demande pour une seule discipline artistique par aspirant est acceptée annuellement.

6. RENSEIGNEMENTS ADDITIONNELS

Pour obtenir des informations supplémentaires, n'hésitez pas à communiquer au 819 843-3333, poste 814 ou par courriel à loisirsculture@ville.magog.qc.ca

8. VOLET 2 : SOUTIEN FINANCIER AUX FAMILLES EN SITUATION DE PRÉCARITÉ

Le soutien financier pour faciliter l'accès aux études dans une discipline artistique aux jeunes vivant dans des familles à faible revenu ou confrontées à une situation qui les rend vulnérables économiquement est offert pendant toutes les années d'étude artistique.

La bourse est versée une fois par année. Elle est remise à l'enseignant ou à l'enseignante, à l'école ou à l'organisme qui donne les cours ou les ateliers. Le boursier ou la boursière est responsable du paiement de la portion financière qui n'est pas couverte par cette bourse selon les modalités de l'enseignant ou de l'enseignante, de l'école ou de l'organisme. En cas d'abandon des cours ou des ateliers par l'élève, l'enseignant ou l'enseignante, l'école ou l'organisme doit immédiatement informer la Division culture, bibliothèque et patrimoine et rembourser la Ville de Magog d'un montant équivalent aux cours non dispensés.

Dans une même année scolaire, un ou une jeune ne peut cumuler des bourses pour des études dans plus d'une discipline artistique dans le cadre du volet Soutien financier aux familles en situation de précarité. Il est toutefois admissible à une bourse d'excellence s'il se démarque par la qualité de son travail.

8.1 Critères d'admissibilité spécifiques

a. Être âgé de vingt et un (21) ans et moins au 1er octobre de l'année en cours ;

b. À partir de la deuxième année, démontrer un réel intérêt pour la pratique, et développer une pratique sérieuse et appliquée de son art. Une lettre de recommandation de l'enseignante ou de l'enseignant témoignant de la motivation du jeune doit accompagner la demande.

8.2 Critères d'évaluation

Pour déterminer le montant de la bourse, le jury tient compte des quatre points suivants :

a. La situation financière de la famille ;

b. Les frais engendrés par la pratique tels que décrits à l'article 8.3 ;

c. L'autoévaluation et la lettre de recommandation de l'enseignant ou de l'enseignante à partir de la deuxième année.

8.3 Dépenses admissibles

Le jury tient compte des frais engendrés par la pratique ou l'exécution de l'activité artistique pour la période du 1er septembre au 31 août :

a. Frais de cours ;

b. Matériel : partitions, instrument de musique, matériel d'artistes, chaussons de danse, costume de théâtre et tenue spécialisée pour la danse, et tout autre matériel spécifiquement conçu pour l'activité artistique.

8.4 Montant de la bourse

a. Frais de cours

 i. Dix (10) ans et moins au 1er octobre de l'année en cours : la Ville assume les frais de cours jusqu'à concurrence de 500 $;

 ii. Plus de onze (11) ans, mais vingt et un (21) ans et moins au 1er octobre de l'année en cours : la Ville assume les frais de cours jusqu'à concurrence de 800 $.

b. Matériel

 i. La Ville assume 50 % des coûts jusqu'à concurrence de 100 $.

8.5 Directives spécifiques

Les demandes doivent être remplies sur le formulaire et accompagnées :

a. d'une preuve d'âge vingt et un (21) ans et moins au 1er octobre de l'année en cours ;

b. d'une preuve de résidence du candidat ou de la candidate ou de celle des parents habitant sur le territoire de la Ville de Magog ;

c. d'une lettre de recommandation de l'enseignant ou de l'enseignante témoignant de la motivation du jeune ;

d. d'une lettre de motivation ou d'autoévaluation du jeune ;

e. de l'avis de cotisation de Revenu Québec pour l'année précédente des parents/tuteurs ;

f. de l'estimation fournie par l'enseignant ou l'enseignante des coûts annuels pour les cours ;

g. de l'estimation confirmant l'achat de matériel spécifique à la pratique de la discipline. Une facture devra être fournie sur demande dans les 30 jours suivant la réception par le jeune de la confirmation de sa bourse.

PROGRAMME DE SOUTIEN À LA PRATIQUE ARTISTIQUE
DIVISION CULTURE, BIBLIOTHÈQUE ET PATRIMOINE

FORMULAIRE DE DEMANDE SOUTIEN AUX FAMILLES EN SITUATION DE PRÉCARITÉ

21 ANS ET MOINS AU 1ER OCTOBRE DE L'ANNÉE EN COURS

ANNÉE DE RÉFÉRENCE : DU 1ER SEPTEMBRE 2026 AU 31 AOÛT 2027

Réservé à l'administration

Date de réception du formulaire
Admissible
Non admissible
Montant accordé

IDENTIFICATION DU CANDIDAT OU DE LA CANDIDATE

Nom :	_____
Date de naissance :	_____

COCHER LA DISCIPLINE POUR LAQUELLE DU SOUTIEN FINANCIER EST DEMANDÉ

☐ Arts du cirque
☐ Arts médiatiques
☐ Arts visuels
☐ Danse
☐ Littérature et conte
☐ Métiers d'arts
☐ Musique
☐ Théâtre

J'ai déjà obtenu une bourse de soutien de la Ville de Magog auparavant : Oui ☐ Non ☐
Si oui, en quelle(s) année(s)?
Dans quelle discipline et pour quelle activité avez-vous obtenu cette bourse?

IDENTIFICATION DU PROFESSEUR, DE LA PROFESSEURE, DE L'ÉCOLE OU DE L'ORGANISME OÙ VOUS SUIVREZ VOS COURS

Nom :	
Adresse complète :	
Téléphone :	
Courriel :	

FRAIS PRÉVUS POUR LA PÉRIODE DU 1ER SEPTEMBRE 2026 AU 31 AOÛT 2027
ET MODALITÉS DES COURS

COURS

Inscription	$
Coût d'un cours	$
Durée d'un cours	minutes
Nombre de cours prévus pour l'année	
Frais d'examen	$

MATÉRIEL SPÉCIFIQUE À LA DISCIPLINE

Partitions	$
Instrument de musique	$
Matériel d'artiste	$
Chaussons de danse	$
Tenue spécialisée pour la danse	$
Costume de théâtre	$
Autres - Décrire	$
Autres - Décrire	$
Autres - Décrire	$
Autres - Décrire	$

SITUATION FAMILIALE

Famille monoparentale	Oui ☐ Non ☐
Nombre d'enfants mineurs dans la famille incluant le candidat	
Nombre d'enfants majeurs inscrits dans un programme d'étude postsecondaire	

LETTRE DE RECOMMANDATION
PROGRAMME DE SOUTIEN À LA PRATIQUE ARTISTIQUE
DE LA VILLE DE MAGOG

SOUTIEN AUX FAMILLES EN SITUATION DE PRÉCARITÉ

À partir de la 2e année de bourse

NOM DU CANDIDAT OU DE LA CANDIDATE : _____

COMMENT CLASSERIEZ-VOUS LE CHEMINEMENT DU CANDIDAT OU DE LA CANDIDATE ? (FAITES UN X DANS LA CASE APPROPRIÉE)

☐	Pas de constance dans l'apprentissage
☐	Progression régulière et constante
☐	Progression régulière, participe à des événements ou des activités dans la discipline (concerts, spectacles, expositions, etc.)
☐	Progression régulière, s'inscrit à des examens ou des concours
☐	Progression rapide, se classe parmi les trois 1ers à des concours reconnus

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE QUI RECOMMANDE LE OU LA CANDIDATE

Nom :

Fonction :

Adresse :

Ville et
code postal :

Téléphone :

Courriel :

Signature :

Date :

Cette lettre de recommandation peut être remise au candidat dans une enveloppe s cellée, portant la signature du répondant à travers l'abattement, envoyée par la poste ou remise en personne **avant le 1er mardi d'octobre 2026** à :

Ville de Magog
Division culture, bibliothèque et patrimoine
95, rue Merry Nord, bureau 113, Magog (Québec) J1X 2E7

Téléphone : 819 843-3333, poste 814
Télécopieur : 819 868-4016
Courriel : loisirsculture@ville.magog.qc.ca

PROGRAMME DE SOUTIEN À LA PRATIQUE ARTISTIQUE
DE LA VILLE DE MAGOG
SOUTIEN AUX FAMILLES EN SITUATION DE PRÉCARITÉ

A partir de la 2e année de bourse

AUTOÉVALUATION ET MOTIVATION

Signature :

Date :

COORDONNÉES DES PARENTS OU TUTEUR

Nom :	
Adresse :	
Ville et code postal :	
Téléphone	
Cellulaire	
Courriel :	

ENGAGEMENT

Je déclare que les renseignements fournis dans la présente demande sont exacts.

Je comprends que la Ville de Magog versera le montant des frais de cours à l'enseignant ou à l'enseignante, à l'école ou à l'organisme et que je suis responsable du paiement de la portion financière qui n'est pas couverte par cette bourse.

En cas d'abandon des cours, l'enseignant ou l'enseignante, l'école ou l'organisme informera la division Culture, Bibliothèque et Patrimoine et remboursera la Ville de Magog d'un montant équivalent aux cours non dispensés.

Signature

Date

SIX DOCUMENTS DOIVENT ACCOMPAGNER CE FORMULAIRE :

1) LETTRE DE MOTIVATION OU D'AUTOÉVALUATION

Sur le formulaire prévu à cette fin, indiquez votre opinion sur vous-même et expliquez en une dizaine de lignes les raisons qui motiveraient le comité d'analyse à vous accorder une bourse. Expliquez ce qui vous motive à vouloir vous familiariser avec la discipline artistique que vous avez choisie ou à poursuivre vos études dans cette discipline.

2) LETTRE DE RECOMMANDATION À PARTIR DE LA 2E ANNÉE DE BOURSE

La lettre de recommandation doit être rédigée sur le formulaire prévu à cette fin et jointe au dossier de demande dans une enveloppe scellée, portant la signature du répondant à travers l'abattement.

3) PREUVE DE RÉSIDENCE

Une preuve de résidence doit accompagner la demande : photocopie d'une carte d'identité sur laquelle est indiquée l'adresse ou une carte de citoyen de Magog; dans le cas de parents, une preuve de résidence principale.

4) PREUVE D'ÂGE

Une preuve de la date de naissance : photocopie d'une carte d'identité avec la date de naissance, copie du certificat de naissance, copie de l'acte de naissance, etc.

5) FRAIS

Une estimation du coût des cours et du matériel obligatoire pour la pratique de la discipline prévue pour l'année fournie par l'enseignante ou l'enseignant.

6) DOCUMENT DÉMONTRANT LA PRÉCARITÉ FINANCIÈRE DE LA FAMILLE

Avis de cotisation du ministère du Revenu pour l'année 2025.

Faire parvenir le formulaire et les documents l'accompagnant avant le 1er mardi d'octobre à :

Ville de Magog
Division culture, bibliothèque et patrimoine
95, rue Merry Nord, bureau 113, Magog (Québec) J1X 2E7

Téléphone : 819 843-3333, poste 814
Télécopieur : 819 868-4016
Courriel : loisirsculture@ville.magog.qc.ca